

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
 VALANT ACCUSE DE RECEPTION
 (à établir en double exemplaire)**

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 3 mars 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Projet de plan de formation 2017	délibération n° 2017/02/17-01 du 17/02/2017	
Autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76	délibération n° 2017/02/17-02 du 17/02/2017	
Demande d'adhésion au SDE76 des communes de Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères	délibération n° 2017/02/17-03 du 17/02/2017	
Modification du régime d'aide du SDE76 au réseau de premier établissement de desserte en gaz naturel ou propane	délibération n° 2017/02/17-04 du 17/02/2017	
Rapport et débat d'orientation budgétaire 2017	délibération n° 2017/02/17-05 du 17/02/2017	

<u>Cachet de la collectivité et signature :</u> 	<u>Cachet de réception de la préfecture :</u> 
--	---

Délibération du Comité Syndical n° 2017/02/17-01

Séance du 17 FÉVRIER 2017

Objet : **PROJET DE PLAN DE FORMATION 2017**

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	45
	de pouvoir(s) :	4
	de membres votants :	49
	votes pour :	49
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 17 février à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 4 janvier 2017, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département (Conseil Départemental de la Seine-Maritime), sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Benoît DESCHAMPS, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Mme Nelly TOCQUEVILLE, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Mme Anne PIMONT, Pierre SORIN, Daniel ROCHE, Joël COULOMBEL, Gérard GROMARD, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et Yves LOISEL,

formant la majorité des Membres en exercice.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Michel LOISEL, Joël SALAÜN, Mme Carmen BLEAUDY, Mme Isabelle RENOUF, Gilles AMAT, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Patrick MARTIN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEBVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Gérard LESUEUR, Michel LEJEUNE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Roger LEGER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Daniel COLLARD a donné pouvoir à M. Xavier VANDENBULCKE,
M. Lionel DEHON a donné pouvoir à M. Hervé LEPILEUR,
M. Guy FONTANIÉ a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS,
M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL.

Assistaient également à la séance :

- M. Bruno NADJAR, ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. Eric DESPREUX, Orange,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/02/17-01 :

OBJET : PROJET DE PLAN DE FORMATION 2017

VU :

- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;
- la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDÉRANT :

- que le plan de formation pluriannuel 2017-2018 du SDE76 est établi à partir :
 - de l'adaptation nécessaire du SDE à la réforme territoriale, loi NOTRE,
 - de l'adaptation du SDE aux évolutions attendues dans la loi de transition énergétique pour une croissance verte (TECV),
 - de l'adaptation du SDE aux nouvelles contraintes que l'Etat nous impose (évolution des règles budgétaires, transfert entre collectivités suite aux fusions et communes nouvelles, etc.),
 - des besoins de formations recensés dans les comptes-rendus d'entretien professionnel.
- que le recensement suivant des besoins et attentes est dressé :

priorité	type de formation	nbre d'agent(s) concerné(s)	jour(s) de formation	nbre de stage(s)
P1 hors DIF	formation statutaire obligatoire	0	0	0
	formation obligatoire liée à l'hygiène et à la sécurité	12	24	2
	formation de perfectionnement demandée par le SDE76	15	66	25
P2 DIF	perfectionnement à l'initiative de l'agent	16	58	29
	préparation aux concours	7	70	7
	sous-total	50	218	63
P3 DIF	formation personnelle	2	16	7

- que les dépenses sont évaluées à 20 000 € en deux ans
Coût : 6 000 € (formations payantes) + cotisation CNFPT (7 000 €/an x 2 ans).

PROPOSITION :

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- d'approuver le plan de formation pluriannuel 2017-2018 des agents du SDE76,
- d'autoriser l'inscription au budget 2017 du SDE76 des crédits nécessaires à la mise en place du plan de formation 2017, limité à 130 jours environ,
- d'autoriser le président à signer les conventions de formation à intervenir,

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- ADOPTE la proposition de plan de formation 2017-2018 du SDE76,
- AUTORISE l'inscription au budget 2017 de la somme de 13 000 € nécessaire à l'exécution de 130 jours de formation et au règlement de la cotisation au CNFPT,
- AUTORISE le président à signer les conventions de formation à intervenir y compris avec les organismes payants, dans la limite de l'inscription budgétaire 2017.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,


Patrick CHAUVET.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/02/17-02

Séance du 17 FÉVRIER 2017

**Objet : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE MODIFIER LE
TABLEAU DES EMPLOIS DU SDE76**

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	45
	de pouvoir(s) :	4
	de membres votants :	49
	votes pour :	49
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 17 février à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 4 janvier 2017, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département (Conseil Départemental de la Seine-Maritime), sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Benoît DESCHAMPS, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Mme Nelly TOCQUEVILLE, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Mme Anne PIMONT, Pierre SORIN, Daniel ROCHE, Joël COULOMBEL, Gérard GROMARD, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et Yves LOISEL,

formant la majorité des Membres en exercice.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Michel LOISEL, Joël SALAÜN, Mme Carmen BLEAUDY, Mme Isabelle RENOUF, Gilles AMAT, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Patrick MARTIN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEBVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Gérard LESUEUR, Michel LEJEUNE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Roger LEGER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Daniel COLLARD a donné pouvoir à M. Xavier VANDENBULCKE,
M. Lionel DEHON a donné pouvoir à M. Hervé LEPILEUR,
M. Guy FONTANIÉ a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS,
M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL.

Assistaient également à la séance :

- M. Bruno NADJAR, ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. Eric DESPREUX, Orange,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/02/17-02 :

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE MODIFIER LE TABLEAU DES EMPLOIS DU SDE76

VU :

- la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,
- les décrets de mai 2016 relatifs à la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunération et à l'avenir de la fonction publique,
- les arrêtés applicables à partir du 1^{er} janvier 2017 portant reclassement des agents du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime,

CONSIDÉRANT :

- que suite à la réussite de l'un de nos agents aux concours, nous transformons le poste suivant :
 - un rédacteur territorial en rédacteur principal de 2^{ème} classe.

PROPOSITION :

Le Président propose de modifier le tableau des emplois des effectifs de la manière suivante à compter du 17 février 2017 :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
EMPLOIS PERMANENTS			
DGS	A	1	35 heures
Ingénieur Principal	A	1	35 heures
Ingénieur	A	1	35 heures
Attaché	A	1	35 heures
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	5	35 heures
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	5	35 heures
Technicien	B	1	35 heures
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	35 heures
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	4	35 heures
Adjoint administratif territorial	C	7	35 heures
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS	A	4	35 heures
	B	13	35 heures
	C	11	35 heures
EMPLOIS PERMANENTS VACANTS			
Ingénieur ou attaché (SIG)	A	1	35 heures
Attaché, attaché principal, ingénieur ou ingénieur principal (directeur adjoint recrutement en cours)	A	1	35 heures
Rédacteur (chargé de communication, recrutement en cours)	B	1	35 heures
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS VACANTS	A	2	35 heures
	B	1	35 heures

Soit 28 agents permanents en poste et 31 postes ouverts

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- ADOPTE la modification du tableau des emplois du SDE76 ainsi proposée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,





Patrick CHAUVET.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/02/17-03

Séance du 17 FÉVRIER 2017

Objet : DEMANDE D'ADHÉSION AU SDE76 DES COMMUNES DE BAROMESNIL, CANEHAN, CUVERVILLE-SUR-YERES, CRIEL-SUR-MER, MELLEVILLE, MESNIL-RÉAUME, MONCHY-SUR-EU, SAINT-MARTIN-LE-GAILLARD, SAINT-PIERRE-EN-VAL, SAINT-RÉMY-BOSCROCOURT, SEPT-MEULES, TOUFFREVILLE-SUR-EU ET VILLY-SUR-YERES

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	45
	de pouvoir(s) :	4
	de membres votants :	49
	votes pour :	49
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 17 février à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 4 janvier 2017, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département (Conseil Départemental de la Seine-Maritime), sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Benoît DESCHAMPS, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Mme Nelly TOCQUEVILLE, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSÉ, Mme Colette BERTRAND, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Mme Anne PIMONT, Pierre SORIN, Daniel ROCHE, Joël COULOMBEL, Gérard GROMARD, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et Yves LOISEL,

formant la majorité des Membres en exercice.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Michel LOISEL, Joël SALAÜN, Mme Carmen BLEAUDY, Mme Isabelle RENOUF, Gilles AMAT, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Patrick MARTIN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEBVRE, Jacky LEVEQUE,

Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Gérard LESUEUR, Michel LEJEUNE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Roger LEGER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Daniel COLLARD a donné pouvoir à M. Xavier VANDENBULCKE,
M. Lionel DEHON a donné pouvoir à M. Hervé LEPILEUR,
M. Guy FONTANIÉ a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS,
M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL.

Assistaient également à la séance :

- M. Bruno NADJAR, ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. Eric DESPREUX, Orange,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/02/17-01 :

OBJET : DEMANDE D'ADHÉSION AU SDE76 DES COMMUNES DE BAROMESNIL, CANEHAN, CUVERVILLE-SUR-YERES, CRIEL-SUR-MER, MELLEVILLE, MESNIL-RÉAUME, MONCHY-SUR-EU, SAINT-MARTIN-LE-GAILLARD, SAINT-PIERRE-EN-VAL, SAINT-RÉMY-BOSCROCOURT, SEPT-MEULES, TOUFFREVILLE-SUR-EU ET VILLY-SUR-YERES.

VU :

- l'arrêté de dissolution de la Communauté de Communes Yères et Plateau, CCYP, en date du 12 décembre 2016,
- les délibérations du 26 octobre 2016 de la commune de Baromesnil, du 9 décembre 2016 de la commune de Canehan, du 8 décembre 2016 de la commune de Cuverville-sur-Yères, du 8 décembre 2016 de la commune de Criel-sur-Mer, du 3 novembre 2016 de la commune de Melleville, du 20 octobre 2016 de la commune du Mesnil-Réaume, du 5 décembre 2016 de la commune de Monchy-sur-Eu, du 8 décembre 2016 de la commune de Saint-Martin-le-Gaillard, du 6 décembre 2016 de la commune de Saint-Pierre-en-Val, du 22 novembre 2016 de la commune de Saint-Rémy-Boscrocourt, du 8 décembre 2016 de la commune de Sept-Meules, du 18 novembre 2016 de la commune de Touffreville-sur-Eu et du 6 décembre 2016 de la commune de Villy-sur-Yères, demandant l'adhésion au SDE76,
- l'article L5211-18 du CGCT,
- l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2016 portant modifications statutaires du SDE76 et, plus particulièrement, les articles 5 et 10 desdits statuts,

CONSIDERANT :

- que la Communauté de Communes Yères et Plateaux, adhérente au SDE76 par représentation substitution de 13 communes, a été dissoute au 1^{er} janvier 2017,
- que, suite à cette dissolution, ces communes ont demandé l'adhésion directe au SDE76 pour pouvoir continuer à bénéficier de ses financements et de son appui technique et administratif, en électricité, gaz et éclairage public, comme précédemment au travers de la CCYP,

- que ces demandes d'adhésion sont neutres financièrement pour le SDE76 et les 13 communes,
- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,

PROPOSITION :

Il est proposé :

- d'accepter l'adhésion des communes de Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères au SDE76,
- de recueillir l'avis des adhérents au SDE76 dès mars 2017,
- d'autoriser le Président à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée entre le SDE76 et ces communes, ainsi que tous actes administratifs et/ou techniques nécessaires pour assurer la continuité des travaux avec le SDE76, pendant la période de transition, jusqu'à ce que Madame la Préfète acte l'adhésion au SDE76 de ces communes.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- ACCEPTE l'adhésion des communes de Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères,
- DIT que la présente délibération sera notifiée aux adhérents du SDE76 fin février 2017, afin qu'ils se prononcent dans un délai de trois mois, à un moment où il est possible de réunir les conseils municipaux,
- AUTORISE le Président à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée entre le SDE76 et ces communes, ainsi que tous actes administratifs et/ou techniques nécessaires pour assurer la continuité des travaux avec le SDE76, pendant la période de transition, jusqu'à ce que Madame la Préfète acte l'adhésion au SDE76 de ces communes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,



Patrick CHAUVET.



 Délibération du Comité Syndical n° 2017/02/17-04

 Séance du 17 FÉVRIER 2017

**Objet : MODIFICATION DU RÉGIME D'AIDE DU SDE76 AU RÉSEAU DE
 PREMIER ÉTABLISSEMENT DE DESSERTE EN GAZ NATUREL OU
 PROPANE**

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	45
	de pouvoir(s) :	4
	de membres votants :	49
	votes pour :	49
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 17 février à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 4 janvier 2017, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département (Conseil Départemental de la Seine-Maritime), sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Benoît DESCHAMPS, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Mme Nelly TOCQUEVILLE, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Mme Anne PIMONT, Pierre SORIN, Daniel ROCHE, Joël COULOMBEL, Gérard GROMARD, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et Yves LOISEL,

formant la majorité des Membres en exercice.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Michel LOISEL, Joël SALAÜN, Mme Carmen BLEAUDY, Mme Isabelle RENOUF, Gilles AMAT, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Patrick MARTIN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEBVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Gérard LESUEUR,

Michel LEJEUNE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Roger LEGER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Daniel COLLARD a donné pouvoir à M. Xavier VANDENBULCKE,
M. Lionel DEHON a donné pouvoir à M. Hervé LEPILEUR,
M. Guy FONTANIÉ a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS,
M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL.

Assistaient également à la séance :

- M. Bruno NADJAR, ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. Eric DESPREUX, Orange,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/02/17-04 :

OBJET : MODIFICATION DU RÉGIME D'AIDE DU SDE76 AU RÉSEAU DE PREMIER ÉTABLISSEMENT DE DESSERTE EN GAZ NATUREL OU PROPANE

VU :

- le décret 2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel,
- l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2016 portant modifications statutaires du SDE76 et, plus particulièrement, l'article 2 (compétence gaz) desdits statuts,

CONSIDÉRANT :

- que les prochains appels d'offres seront lancés en demandant systématiquement une offre de prix conforme au décret 2008-740 du 28 juillet 2008 où le SDE76 et des tiers se proposent de contribuer au financement de l'opération de desserte,
- que l'éventuelle subvention du SDE76 sera appréhendée, déduction faite de la participation des tiers, sur la base de l'ensemble des éléments que devra produire le candidat pour justifier une compensation des charges de service public qui ne pourraient être couverte par le tarif,
- qu'il reste donc à fixer les conditions et principes de participation, si le réseau de premier établissement, après appel d'offres, nécessite une participation de tiers, c'est-à-dire si le projet n'est pas équilibré par les seules recettes de la vente du gaz,
- que la capacité de financement du SDE76 est de 90 000€/an avec les recettes provenant de la RODP gaz actuelles.
- la délibération 2016-15 du 18 mars 2016 votant un soutien au développement de la filière bio-méthane et le financement des études de faisabilité de l'injection de bio-méthane.

PROPOSITION :

Le président propose la règle de financement suivante :

Lors de l'appel d'offres de desserte en gaz, **l'investissement I** pour la construction du réseau de premier établissement est proposé. Le contrat est signé avec des clauses suspensives de bouclage de ce financement.

A l'issue de la commercialisation, le **nombre de clients N** ayant **signé** un contrat est connu.

- Si le nombre de clients est suffisant, le projet est rentable ; il se réalise sans aide du SDE76.
- Sinon, le SDE76 apporterait au maximum 80% (I - N x 3000 €) plafonné à 60 000 €/ projet.
 - soit la commune, l'industriel ou l'EPCI local apporte la différence, le projet peut se faire, une convention est établie, l'assemblée générale valide le financement en vérifiant que le projet est d'intérêt général et/ou d'intérêt dans la TECV,
 - soit aucun acteur local ne peut apporter le financement manquant, le projet est abandonné.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- INDIQUE vouloir être acteur de la transition énergétique, en contribuant à faire émerger le bon projet au bon endroit, et ne pas faire obstacle au plan national de développement du biogaz (objectif 10% de la consommation nationale produite en biogaz en 2030),
- ADOPTE la règle de financement des projets de premier établissement de réseau de distribution de gaz (suite à appel d'offres) proposée par le président
- PLAFONNE l'aide du SDE76 à 80% de (I-Nx3000€) et à 60 000€/projet viable,
- PLAFONNE le nombre de dossiers finançable à 5, en 3 ans à partir de 2017,
- PLAFONNE l'aide du SDE76 à 60 000€/projet de raccordement à notre réseau d'installation d'injection de biogaz nécessitant une extension du réseau,
- INDIQUE que les autres termes de la délibération n° 2016 – 55, qui a fixé les contributions, aides financières 2017 et le barème de raccordement au réseau électrique et des études en gaz, restent inchangés.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET,

Délibération du Comité Syndical n° 2017/02/17-05

Séance du 17 FÉVRIER 2017

Objet : **RAPPORT ET DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017**

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	45
	de pouvoir(s) :	4
	de membres votants :	49
	votes pour :	49
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 17 février à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 4 janvier 2017, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département (Conseil Départemental de la Seine-Maritime), sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Benoît DESCHAMPS, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Mme Nelly TOCQUEVILLE, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Mme Anne PIMONT, Pierre SORIN, Daniel ROCHE, Joël COULOMBEL, Gérard GROMARD, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et Yves LOISEL,

formant la majorité des Membres en exercice.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Michel LOISEL, Joël SALAÜN, Mme Carmen BLEAUDY, Mme Isabelle RENOUF, Gilles AMAT, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Patrick MARTIN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEBVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Gérard LESUEUR, Michel LEJEUNE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Roger LEGER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Daniel COLLARD a donné pouvoir à M. Xavier VANDENBULCKE,
M. Lionel DEHON a donné pouvoir à M. Hervé LEPILEUR,
M. Guy FONTANIÉ a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS,
M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL.

Assistaient également à la séance :

- M. Bruno NADJAR, ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. Eric DESPREUX, Orange,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/02/17-05 :

OBJET : RAPPORT ET DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017

VU :

- l'article L2312-1 du CGCT prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, ou dans un EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, un débat d'orientation budgétaire a lieu dans les deux mois précédant le vote du budget,
- la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République relative à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales,
- vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu, ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

CONSIDÉRANT :

- que dans un EPCI d'au moins 10 000 habitants, le président présente au comité syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel,
- que ce rapport donne lieu à un débat,
- que ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département,
- que ce rapport fait l'objet d'une publication,
- que le contenu du rapport, ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,
- PREND ACTE de l'existence du Rapport sur l'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire,
- APPROUVE le Débat d'Orientation Budgétaire 2017 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2017,

- AUTORISE le président à délivrer les arrêtés de subvention nécessaires dès à présent pour le programme 2017, sans attendre le vote du budget, lorsque les opérations sont coordonnées à des travaux de voirie réalisés au 1^{er} trimestre 2017.
- PORTE le taux de subvention en éclairage public, pour les dossiers éligibles à la MDE, Maîtrise de la Demande en Energie, de 75% à 80% à compter du programme de travaux 2017,
- INDIQUE que les autres termes de la délibération n° 2016 - 55 qui a fixé les contributions, aides financières 2017, et le barème de raccordement au réseau électrique et des études en gaz restent inchangés.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,


Patrick CHAUVET.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2017



DOSSIER DE PRÉSENTATION

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite "Loi NOTRE" a créé le "Rapport d'Orientations Budgétaires" (ROB), lequel constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le débat sur les orientations budgétaires.

Selon ce texte, inséré à l'article L2312-1 du CGCT, dans les communes (...) et EPCI de plus de 10 000 habitants, le ROB présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette.

L'article D2312-3 du CGCT vient préciser pour la présentation de la structure qu'elle doit comporter une présentation de l'évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité.

Dans le cadre de ses débats d'orientations budgétaires passés, le SDE76 s'est toujours attaché à une présentation exhaustive de ses dépenses et recettes par compétences tant en Fonctionnement qu'en Investissement.

Aussi, c'est avec plaisir que le bureau vous propose les éléments du débat 2017 dans le présent document, résultat de son travail de préparation de notre Assemblée Générale.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

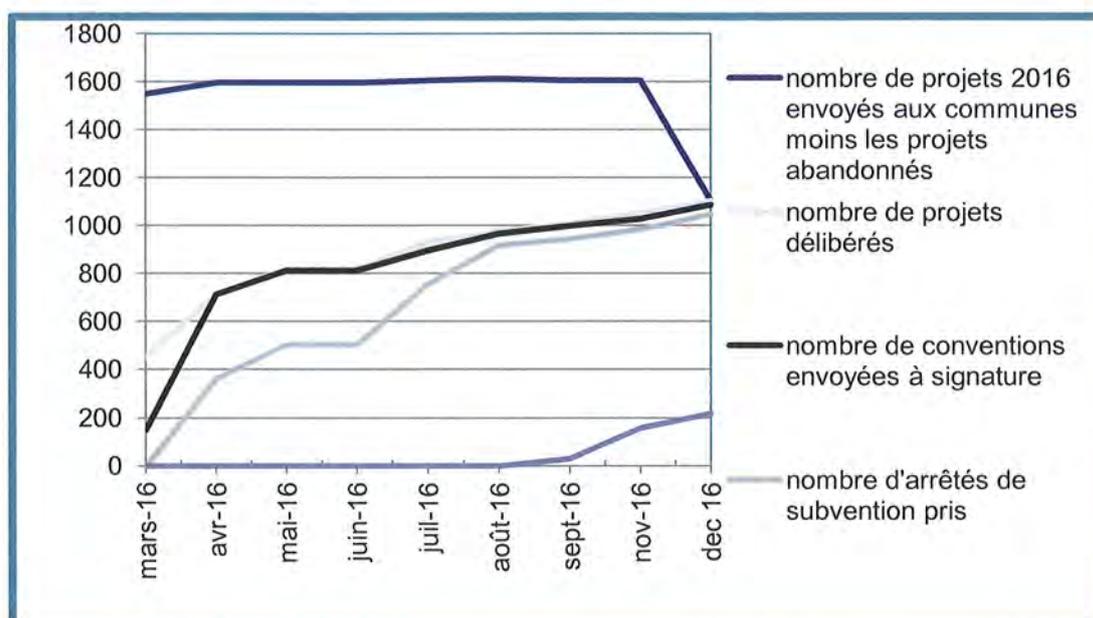
Le Président du SDE76, Patrick CHAUVET.

ETUDE FINANCIERE

Les indicateurs présentés ci-dessous ont vocation à présenter la situation financière du SDE76.

Pour ce qui est de l'investissement, le niveau de dépenses d'équipement réalisé en 2016 est de 48 829 725 €, en baisse de 7% par rapport à 2015. En effet, en 2015, les collectivités adhérentes ont demandé peu de travaux au SDE76. En 2017, le besoin de financement est à nouveau en hausse avec les engagements du programme 2016 et la mise en place de taux de subvention bonifiés en 2016.

Année	Dépenses d'investissement liquidées	Travaux programmés engagés sur 3 ans en € TTC
2016	48 829 725	50 220 000
2015	52 342 934	36 951 000
2014		40 176 000



TAUX DE RÉALISATION 2016 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES DEUX BUDGETS ANNEXES

Le budget du SDE76 comprend le budget principal et deux budgets annexes dédiés le premier à l'entretien des infrastructures d'éclairage public et le second au règlement des travaux de génie civil de télécommunications électroniques sous convention Orange A.

La particularité du budget de fonctionnement du budget principal du SDE76 est de comprendre les travaux de génie civil de télécommunications sous convention Orange B qui sont assimilés par l'administration fiscale à des dépenses de fonctionnement.

> Fonctionnement

- Taux de réalisation moyen des recettes = 44 %
- Taux de réalisation moyen des dépenses = 26 %

A noter que le taux d'exécution des recettes de fonctionnement Rgaz, R1, R2, PCT, TCCFE, TD, atteint 97% en 2015 et 99% en 2016.

> Investissement

- Taux de réalisation moyen des recettes = 32 %
- Taux de réalisation moyen des dépenses = 29 %

Le montant des réalisations des dépenses d'investissement est de 48 829 725 € en baisse de 7% par rapport à 2015.

Le taux de réalisation des travaux programmés est le suivant :

Année	Nombre de dossiers soldés
2016	20%
2015	84%
2014	99%

RÉSULTATS ET FONDS DE ROULEMENT

Le résultat de l'exercice peut être assimilé à la variation du fonds de roulement au 31 décembre.

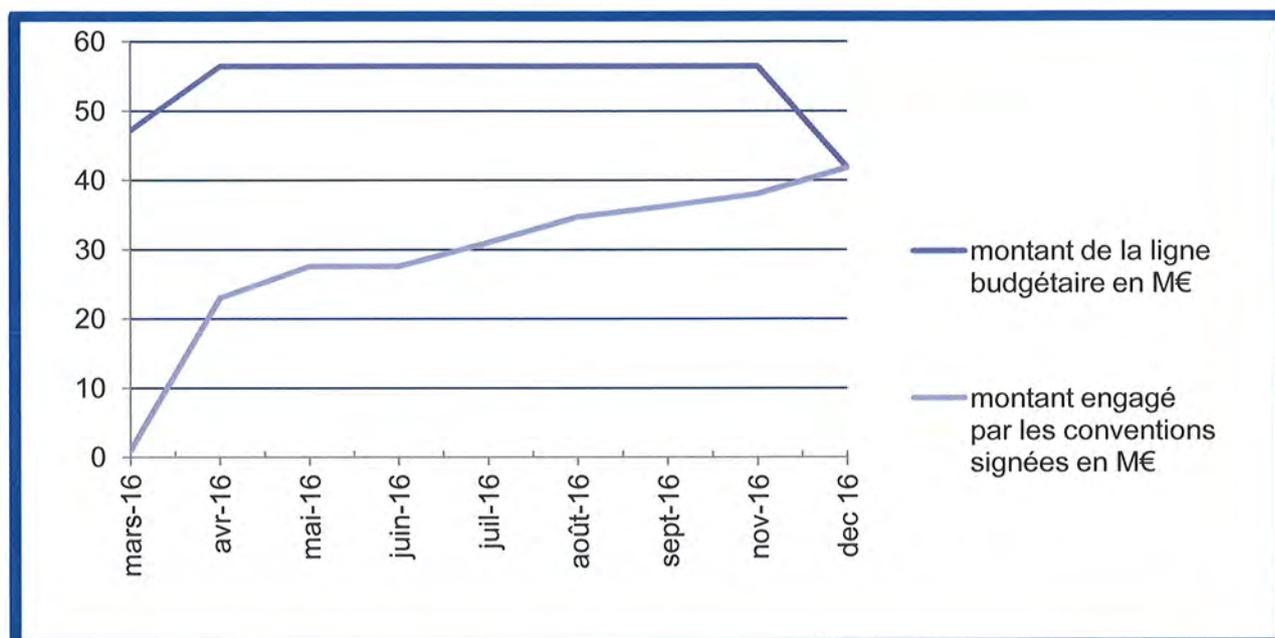
Le fonds de roulement (FDR) de la collectivité correspond à la somme des résultats cumulés en fonctionnement et en investissement.

L'affectation du résultat permet d'abord de couvrir exactement le déficit d'investissement (restes à réaliser compris) de l'année antérieure, puis le solde est reporté en recettes de fonctionnement de l'exercice suivant.

Budget F+I	Gestion 2016 En K€	Reprise résultat en K€	RAR en K€	Total en K€
Principal	+ 17 625	F : + 32 315 I : - 8 199	+ 192	+ 41 933
Entretien éclairage public	- 187	0		- 187
Génie civil télécom	+ 193	- 499		- 306
Total	+ 17 631	+ 23 617	+ 192	+ 41 440
Déduire les recettes rattachées par OOB				- 2 528
				+ 38 912

Le SDE76 fonctionnant en AP/CP (autorisation de programme, crédit de paiement), il n'y a pas de reste à réaliser (RAR) sur les programmes d'investissements programmés demandés par les adhérents. Seuls les travaux inopinés font l'objet de RAR.

Aussi, avant de connaître le résultat réel de l'année 2016, différent du résultat comptable au 31/12/2016, il convient d'abord de réduire l'AP2016 aux seuls besoins exprimés pendant l'année 2016 par les adhérents : 15 M€ travaux n'ont pas été demandés, soit 10 M€ de CP supplémentaires disponibles au SDE76 pour de nouveaux programmes en 2017. Puis il convient de reporter les besoins de l'AP 2016 restant à réaliser sur 2017.



L'excédent doit ainsi en priorité servir à financer les programmes en cours en 2017 :

Année	Travaux engagés sur 3 ans en € HTVA	Crédits paiements nécessaires SDE76	Apports des tiers et adhérents	Nombre de dossiers soldés	Crédits paiements à reporter en 2017
2016	41 850 000	30 785 000	11 065 000	20%	27 600 000
2015	30 793 000	20 010 000	10 783 000	84%	5 300 000
2014	33 480 000	22 051 000	11 439 000	99%	100 000
				total	33 000 000

Soit un premier besoin de financements de 33 M€.

Le résultat réel 2017 du SDE76 est donc de 39 – 33 = 6 M€ pour de nouveaux programmes.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

FONCTIONNEMENT

> Produit de fonctionnement hors dette

Les produits de fonctionnement du SDE76 sont composés à 81 % de la taxe sur le consommateur final d'électricité (TCFE) et du reversement par le Département d'une partie du produit de la Taxe départementale sur l'électricité. Ces taxes permettent de dégager une épargne nette et de financer une grande partie des travaux comptabilisés en investissement.

Il n'y a pas de participation des adhérents aux dépenses de fonctionnement du SDE76 et les études restent gratuites pour les adhérents.

Les recettes sont à la baisse en 2017, de près de 2Md€ avec le départ de la Métropole Rouen Normandie du SDE76. Mais les investissements sur cet EPCI ne seront plus à envisager, ce qui permet de maintenir un nouvel équilibre dépenses-recettes.

Recettes	Prévisions 2017
Taxe syndicale TCFE	9 400 000
Taxe départementale	7 900 000
R1	370 000
R2 + protocole lissage	2 900 000
PCT	300 000
RGAZ	100 000
RODP	80 000
Sous-total Fonct.	21 350 000

> Charges de fonctionnement et de personnel

Le poids des charges de personnel au sein des dépenses réelles de fonctionnement augmente de 80 000€/an, avec les décisions de l'Etat en 2016 : revalorisation de salaires , impact de la RIFSEP et des reclassements indiciaires des différentes filières.

Réalisé : 1 455 000€	Estimé : 1 535 000 € Soit + 80 000€/an
----------------------	---

Egalement le SDE76 a été autorisé à recruter :

- o d'une part un nouveau directeur adjoint pour développer une nouvelle direction afin de mettre en place les services attendus par nos adhérents avec l'impact de la loi TECV,
- o d'autre part, un responsable de la communication,

ce qui va augmenter la masse salariale en 2017 :

1 directeur adjoint 1 responsable communication	+ 100 000 €
--	-------------

>La dette

Le SDE76 n'est pas endetté pour ses propres besoins. Sa capacité d'épargne est suffisante depuis 2014 pour permettre d'engager tous les nouveaux programmes de travaux demandés par les adhérents sans avoir à recourir à l'emprunt.

Cependant, la particularité du SDE76 est de détenir une partie de l'endettement des communes et des anciens syndicats primaires, dettes reprises en 2014 lors de la fusion de ces derniers et du SDE76. Ainsi, la partie de l'endettement demandée initialement par les communes est remboursée par ces dernières :

Les dépenses de fonctionnement contraintes : DETTE 2017

■ emprunts pour le compte des communes et des anciens SIER

Nombre d'emprunts repris en 2014	Dettes à l'origine	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2017	Remboursement intérêts 2017	Remboursement en capital 2017	Total 2017 (intérêts et capital)
69	25 467 242 €	7 718 219 €	206 235 €	1 542 935 €	1 749 171 €

356 325 € de diminution de dépense

■ recettes du SDE avec le remboursement de la dette des communes

Nombre de conventions	Dettes à l'origine	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2017	Remboursement intérêts 2017	Remboursement en capital 2017	Total 2017 (intérêts et capital)
134	6 538 866 €	3 325 209 €	281 876 €	780 866 €	1 062 743 €

220 019 € de diminution pour les communes

Remboursement exceptionnel de 95 000 € par la Métropole en 2017

■ 591 000 € de dépenses net du SDE au motif des emprunts contre 823 000€ en 2016 soit un gain de 231 000€ en 2017

12

SDE76

RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTES

Les recettes d'investissement sont principalement constituées des subventions versées par le CAS FACÉ et par ENEDIS (pour les travaux de dissimulation). Par ailleurs, la récupération de TVA opérée via un reversement par ENEDIS sur la base des travaux réalisés représente près de 30 % des recettes réelles d'investissement.

Les dépenses d'investissement sont majoritairement composées de travaux réalisés par le SDE76, autorité concédante

et maître d'ouvrage délégué en éclairage public et pour les travaux de génie civil de télécommunication.

Recettes	Prévisions 2017
Article 8 du contrat de concession	305 000
FACE	3 700 000
Sous-total Inv.	4 005 000

> Les charges à caractère général qui augmentent en 2017

Avec la prise de compétence Infrastructures de recharges de bornes électriques, le SDE76 voit aussi ses dépenses de fonctionnement augmenter pour l'entretien de parc de bornes.

Chaque borne va engendrer une dépense de 120-150€/mois suivant les consommations d'énergie et l'usage de celles-ci et au démarrage du service une recette qui n'est que de 20-30€/mois. En effet l'usage de véhicules électriques est encore faible et marginal. Ce service ne pourra pas s'équilibrer immédiatement.

2016	2017
Réalisé : 550 000€	Estimé : 610 000 €
	Impact :
	électricité bornes = + 60 000 €
	entretien bornes + 70 000 €

> Les dépenses exceptionnelles en 2017

Le SDE76 va déménager en 2017 ses services techniques, ce qui est l'occasion de dépenses exceptionnelles :

- 350 000 € pour le cloisonnement, le déménagement et les honoraires d'architecte,
- Un supplément de 40 000€/an de charges de location,
- L'augmentation des charges de fonctionnement de notre siège pourra être couverte ultérieurement par la recette de la location de l'ancien siège (= 40 000 €).

CONCLUSIONS :

Les dépenses augmentent de 180 000€ pour les salaires, de 40 000€ pour les locations de nouveaux bureaux, de 130 000€ pour l'entretien des bornes, soit 350 000€.

Les recettes augmentent de 40 000€ pour la location de nos propres bureaux et le poids de la dette diminue de 231000€.

Les perspectives de l'exercice 2017
 les dépenses de fonctionnement contraintes

- globalement, avec la compétence IRVE, les recrutements et le déménagement, les charges de fonctionnement augmentent de 350 000 €.
- mais grâce à la diminution de la dette (230 000 €), aux recettes de location du 5bd de la Marne (+ 40 000 €), **le besoin net recettes-dépenses nouvelles est de 70 000€** en 2017 et au-delà avec une dépense exceptionnelle de 350 000€ en 2017 et une recette exceptionnelle de 90 000 € en 2017.

15

SDE76

Les perspectives de l'exercice 2017
 la section d'investissement

- **Les INOPINES 2017** : besoin de 2 M€ au lieu de 2.7 M€ au BP 2016 :

L'activité de raccordement est en baisse / 2015, et en très nette baisse par rapport à 2012-2014 + impact départ Métropole et passage de 10 communes en régime urbain en 2015.

Programmes	Dépenses TTC	Crédits de paiements SDE76
Inopinés d'extension	1 000 000€	400 000€
Inopinés EP	100 000€	75 000€
Tarifs jaunes	800 000€	450 000€
Aménagements de réseaux	140 000€	140 000€
Inopinés renfo	800 000€	660 000€
Inopinés gaz	20 000€	20 000
Bornes électriques fin du programme	1 100 000€	215 000 subventions déduites
TOTAL	3 960 000€	1 960 000 €

16

SDE76

Avec la prise en comptes des dépenses de fonctionnements contraintes, des augmentations de dépenses prévisibles et de la nécessité de financer les travaux inopinés, les fonds libres du SDE76 pour financer un nouveau programme d'investissement dédié aux nouvelles demandes 2017 des adhérents sont les suivants :

Les crédits de paiements disponibles pour l'investissement sont de :

Excédents gestion 2016 : + 6.00 M€

Recettes nouvelles 2017 : + 25.00 M€

Dépenses de fonctionnement 2017 : - 2.65 M€

Dépenses exceptionnelles de fonctionnement 2017 : - 0.35 M€

Développement informatique : - 0.50 M€

Travaux inopinés 2017 : - 2.00 M€

Travaux programmés 2017 : reste 25.50 M€

A cette somme s'ajoutent les participations et fonds de concours des adhérents suivant le barème de subvention 2017 du SDE76 :

Contributions et aides financières du SDE76

	2009	2014 - 15	2016	2017
Renforcement	95 %	100 %	100 %	100 %
Extension	60 %	95 %	95 %	95 %
Effacement	50 %	70%	75%	75%
Éclairage public	40 %	60 %	65 %	65 %
MDE	40 %	75 %	75 %	75 %
France télécom	0 %	0%	30%	30%
Bornes	0 %	95 %	100 % I+F	

18

SDE76

Il convient de comparer les crédits disponibles au seul SDE76 pour 2017 avec les crédits nécessaires au SDE76 pour financer toutes les demandes de travaux en cours :

Recensement des demandes de travaux des adhérents pour 2017

Type de travaux	Montant des travaux recensés au 01/01/N		
	2017 et départ de la Métropole	2016	2015
Travaux de renforcement conforme au plan d'action	9 000 000 €	12 000 000 €	8 000 000 €
Travaux d'effacement	23 500 000 €	28 400 000 €	30 000 000 €
Travaux d'extension	2 400 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €
Travaux d'éclairage public +MDE	17 000 000 €	26 100 000 €	17 500 000 €
+ Entretien EP curatif et télécom	5 500 000 €	9 000 000 €	8 000 000 €
Total HTVA	57 400 000 €	76 800 000 €	64 800 000 €
Besoin de financement du SDE76	40 800 000	55 500 €	42 400 €

19

 SDE76

Comme chaque année, le SDE76 ne peut pas financer sur la seule année 2017 le volume de travaux étudié à la demande des adhérents.

Egalement, s'ajoute la nécessité de prévoir un programme de renforcement exceptionnel pour faire face aux dégâts des tempêtes de l'hiver 2016-2017, notamment celle de janvier 2017.

Une fois déterminé que le SDE76 ne peut financer qu'environ 70% des demandes, il convient de conclure le Débat d'orientation budgétaire, en déterminant les masses de travaux pour chaque sous-programme, proportionnellement aux besoins des adhérents et au besoin du sous-programme de Renforcement.

En effet, il convient de donner la priorité au maintien de la bonne qualité de l'énergie distribuée tout en permettant aux adhérents de réaliser leurs travaux 2017 prioritaires.

Enfin, il faut tenir compte du début de reprise de l'inflation avec des indices TP12, base de l'actualisation de nos marchés, qui repartent lentement à la hausse.

Il est ainsi proposé de reconduire en 2017 les enveloppes effacement et EP-MDE augmentées en moyenne de 12% par rapport à 2016, d'ajuster les enveloppes de travaux extension et renforcement aux besoins connus et de réserver une enveloppe pour les conséquences éventuelles des tempêtes de l'hiver 2016-2017

Les perspectives de l'exercice 2017
la section d'investissement – les hypothèses d'arbitrage

■ **Hypothèse proposée : 70% des 1050 projets étudiés seront financés en 2017 avec les taux de subvention voté fin 2016**

Nature des programmes y compris télécom	Montant travaux HTVA		CREDIT DE PAIEMENT 2017 du SDE76	Report sur exercice 2018
	Pour mémoire programme 2016 délibérés	Proposition 2017 AP +7%		
Renforcement et éradication fils nus	11 096 000	déjà voté : 9 000 000 suite tempête : 1 000 000	7 000 000	
Effacement	17 593 000	19 000 000	9 500 000	
Extension	1 219 000	2 300 000	1 500 000	
EP- MDE	11 942 000	14 000 000	7 400 000	
Entretien EP, part subventionnable	100 000	200 000	100 000	
Total	41 950 000	45 500 000		
Dont à financer par le SDE76 sur 2017-18-19	30 885 000	33 500 000	25 500 000	8 000 000

En variante, le bureau du SDE76 propose aussi de modifier le taux de subvention des travaux de maîtrise de la demande en énergie, en cohérence totale avec les objectifs de la loi TECV, afin de donner un signal fort et de le porter à 80%, ce qui est le taux de subvention maximal possible. Ce qui donne l'arbitrage suivant :

Les perspectives de l'exercice 2017
la section d'investissement – les hypothèses d'arbitrage

■ **Hypothèse proposée : identique mais avec un taux de subvention MDE porté de 75 à 80% sur proposition du bureau**

Nature des programmes y compris télécom	Montant travaux HTVA		CREDIT DE PAIEMENT 2017 du SDE76	Report sur exercice 2018
	Pour mémoire programme 2016 délibérés	Proposition 2017 AP +7%		
Renforcement et éradication fils nus	11 096 000	déjà voté : 9 000 000 suite tempête : 1 000 000	7 000 000	
Effacement	17 593 000	19 000 000	9 500 000	
Extension	1 219 000	2 300 000	1 500 000	
EP- MDE	11 942 000	13 500 000	7 400 000	
Entretien EP, part subventionnable	100 000	200 000	100 000	
Total	41 950 000	45 000 000		
Dont à financer par le SDE76 sur 2017-18-19	30 885 000	33 500 000	25 500 000	8 000 000

Enfin il est utile d'autoriser au plus tôt le président à délivrer les arrêtés de subvention nécessaires pour le programme 2017, sans attendre le vote du budget, lorsque les opérations sont coordonnées à des travaux de voirie réalisés au 1^{er} trimestre 2017.

Fin du ROB.